

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 octobre 2013

## Communiqué de presse

### **Opération interministérielle de contrôle dans les restaurants: plusieurs infractions relevées**

Ce mercredi 02 octobre 2013 une opération de contrôle interministérielle coordonnée par la Direction de la mer et associant la gendarmerie nationale, la police de l'environnement, le service alimentation de la DAAF, le pôle concurrence et répression des fraudes de la DIECCTE et l'Unité littorale des affaires maritimes a été menée dans quatre restaurants de manière simultanée à Fort de France et au Marin.

Cette opération de contrôle avait pour objectif de vérifier le respect de la réglementation relative à la traçabilité des produits de la mer présents et servis dans ces restaurants, le respect du code de l'environnement et celui des règles d'hygiène.

Les quatre contrôles effectués ont donné lieu :

- à une mise en demeure pour deux établissements de se mettre en conformité avec les règles d'hygiène,
- à la destruction d'une trentaine de kilogrammes de denrées alimentaires impropres à la consommation,
- un procès-verbal a également été dressé pour non respect des règles relatives à la traçabilité des produits de la mer et 15 kg de dardes de thon ont été saisies et détruites sur décision du Directeur de la Mer.

Aucune infraction au code de l'environnement n'a été relevée mais un avertissement a été prononcé pour un défaut d'étiquetage de lambis.

Il est rappelé que la traçabilité des produits de la mer est une obligation réglementaire nécessaire pour préserver et garantir un produit de la mer légal et de qualité au consommateur.

#### Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

[audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)